



Association  
Sécurité Est Lausannois

**Conseil intercommunal**  
p.a. Police Est Lausannois  
rue de la Poste 9  
Case postale 365  
1009 Pully

## **Procès-verbal N°01/2019**

### **Séance du mardi 18 juin 2019 à 18h30**

### **Foyer de la Maison Pulliérane à Pully**

#### **Sous la présidence de Monsieur Didier Bérard**

Le Président ouvre la séance à 18h32 et souhaite une cordiale bienvenue à chacune et à chacun.

Il salue également les membres du CI, les membres du CoDir, le Commandant, sa secrétaire, Mme Muriel Thalmann, députée, M. Jean-Denis Briod, président du Conseil communal de Pully et Mme Céline Dillner-Reichen, présidente du Conseil communal de Paudex. La presse est représentée par M. Quartier pour le Courrier.

Mmes et M. les Député(es) Florence Gross, Monique Ryf et Guy-Philippe Bolay ainsi que M. Christian Marrel, président du Conseil communal de Belmont se sont excusés.

#### **1. Appel**

M. Bernard Montavon, secrétaire, procède à l'appel. M. Christian Dupertuis, membre du CI, est excusé. M. David Chassot s'est excusé à son arrivée à 19h00 pour son retard en raison d'une inscription du début de séance erronée dans son agenda.

Seize conseillères et conseillers sont ainsi présents en début de séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

#### **Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### **2. Acceptation du procès-verbal du 20 novembre 2018**

M. Pyrame Jaquet demande la parole et relève qu'au point 6.3 du procès-verbal il est mentionné qu'une visite du poste de police sera organisée pour les membres du CI « qui pourront constater les difficultés que représente le fait de travailler dans un bâtiment existant où il y a aussi eu des surprises ». Qu'en est-il ?

Le Président répond que, conformément à l'information figurant dans le rapport de gestion, cette visite aura bien lieu, cependant plus tard.

La parole n'est plus demandée et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. Communications du Bureau du Conseil**

Le Président fait part des informations suivantes :

Le 21 mars dernier s'est tenue **la cérémonie des 3 Corps sécuritaires à Pully**, comprenant la Police Est-Lausannoise, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Lausanne-Est pour sa dernière année sous cette forme et le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Ouest-Lavaux. Cette cérémonie s'est déroulée à la Maison pulliérane et a vu la présentation de certaines activités. Elle a permis de remercier et féliciter des collaborateurs méritants ou sur le départ, d'officialiser la promotion à des grades supérieurs ou d'accueillir les collaborateurs. Au niveau du Corps de police, 3 nouveaux agents ont été assermentés, de même que 5 nouveaux collaborateurs.

### **4. Communications du Comité de direction**

M. Jean-Marc Chevallaz, président du Comité, informe le Conseil de ce qui suit :

**Poste de police** : tel que cela figure dans le rapport de gestion, les travaux de mise en conformité ne sont pas encore terminés. Une visite des locaux sera organisée lorsqu'ils le seront.

### **5. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil intercommunal - M. Xavier De Landerset**

Le Président rappelle que M. Jean-Louis Rossignol, délégué de la commune de Paudex, a donné sa démission. Pour lui succéder, le Conseil communal a désigné M. Xavier De Landerset.

Le Président appelle M. Xavier De Landerset pour être assermenté. Après la lecture de la prestation de serment, il lui promet fidélité.

### **6. Préavis du Comité de direction N° 1 - 2019 Comptes de l'année 2018**

Le Président informe que chacun a reçu le rapport de la Commission de gestion et demande à sa présidente, Mme Anne Schranz, si elle souhaite prendre la parole. Mme Schranz répond qu'elle n'a rien à ajouter.

M. Jean-François Spring mentionne qu'au chiffre 2.4. Charges relatives aux amortissements du préavis, il est fait état d'un montant de CHF 223'188.- pour l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens et que ce montant n'était pas à la même hauteur les années précédentes. En sera-t-il de même les années suivantes ?

M. Jean-Marc Chevallaz répond que les débiteurs sont épurés tous les 5 ans et que les montants concernés sont donc variables. Cela dit, il est en effet important cette année. Mme Anne Schranz ajoute que les explications sont fournies en page 1 du rapport de la Commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée sur le préavis, le Président passe en revue les comptes chapitre par chapitre.

Au sujet du compte 613 3111, Mme Isabelle Krenger demande pour quelle raison une partie du montant est prise en charge par la commune de Pully. M. Jean-Marc Chevallaz répond qu'il en est ainsi car le bâtiment appartient à la commune de Pully.

M. Jean-Charles Bartolacelli souhaite savoir si le travail en relation avec le poste 3184 Frais de contentieux et de poursuites a été sous-traité. M. Jean-Marc Chevallaz répond qu'il n'en est rien, que la Commune s'en occupe.

Le rapport de la Commission de gestion ne suscite pas de questions.

Le préavis 1-2019 est accepté par le Conseil à l'unanimité.

## **7. Préavis du Comité de direction N° 2 - 2019 Rapport de gestion 2018**

Le Président propose la parole à Mme Anne Schranz, présidente de la Commission de gestion. Mme Schranz tient à insister sur le fait que « le rapport de gestion est excellent » et elle invite chacun à le lire complètement.

Mme Anita Bonjour mentionne qu'en page 46 du rapport le graphique sur les accidents de la circulation fait état d'aucun accident mortel alors qu'en réalité il y en a eu un selon le rapport. M. Chevallaz fait savoir qu'il s'agit d'une erreur de transcription car il n'y a effectivement pas eu de décès.

Le Commandant fait savoir qu'un accident de la route a impliqué un cycliste en date du 13 juillet 2018. Celui-ci a été retrouvé inanimé au giratoire de Samson-Reymondin et est décédé à l'hôpital, donc pas à Pully. C'est la raison de cette erreur qui sera corrigée.

Le Président relève que M. Jean-Louis Rossignol apparaît comme membre du CI au 31 décembre 2018 mais qu'il avait formellement démissionné avant cette date.

Mme Isabelle Krenger s'interroge sur le fait que les statistiques en page 14 du rapport mentionnent 3 départs et 10 personnes engagées et que l'on dise dans ce contexte que le personnel est resté stable.

M. Jean-Marc Chevallaz explique que la police était en sous-effectifs cette année-là et qu'il s'agit d'une moyenne sur l'année. M. Laurent Witschi, pour sa part, indique que l'on compte en ETP et que ceci en est la raison.

M. Alexandre Freise fait savoir, qu'étant retraité, il peut régulièrement se promener à Pully. A ces occasions, il a pu constater que des véhicules munis de macarons étaient stationnés « ad aeternam » dans les zones bleues, privant ainsi les autres usagers de l'utilisation de ces places. Est-ce autorisé ? Il n'y a pas de véritable surveillance ou prises de photos. Est-ce qu'une surveillance plus rigoureuse serait possible ?

M. Jean-Marc Chevallaz répond qu'aucun véhicule ne peut stationner au-delà de 60 heures. Le Commandant ajoute que la police essaie d'assurer une surveillance sur le territoire. Les gens font attention lorsqu'elle est là puis agissent autrement lorsqu'elle n'est plus présente. Il n'y a pas de caméra de surveillance et il ne faut pas hésiter à communiquer à la police ce que l'on constate et elle interviendra.

Le préavis 2-2019 est ensuite accepté par le Conseil à l'unanimité.

### **8. Election d'un scrutateur ou d'une scrutatrice en remplacement de M. Jean-Louis Rossignol, démissionnaire**

En vue du remplacement de M. Jean-Louis Rossignol en tant que scrutateur, le Président rappelle que selon le règlement du Conseil, article 9, le Bureau du Conseil est composé du président, du vice-président, du secrétaire et des deux scrutateurs. Au moins un représentant de chaque commune doit faire partie du Bureau. Il faut donc un représentant de la commune de Paudex.

M. Laurent Witschi propose d'élire M. Xavier De Landerset, qui accepte. M. De Landerset est élu par acclamation.

### **9. Divers et propositions individuelles**

Mme Anne Schranz mentionne le fait que le bulletin d'informations mensuel très intéressant qui a été diffusé durant de nombreux mois ne l'est malheureusement subitement plus. Ceci est regrettable, également sur la base d'avis recueillis. M. Jean-Marc Chevallaz fait savoir que les informations sont en train d'être revues et qu'un nouveau bulletin sortira dès septembre.

Le Président informe que la date de la prochaine séance du CI n'est pas encore connue à ce jour.

La séance est levée à 19h07.

Le Président

le Secrétaire

Didier Bérard

Bernard Montavon

Pully, le 11 août 2019

Distribution : - aux membres du Conseil intercommunal  
- aux membres du Comité de direction  
- à la préfecture de Lavaux-Oron